

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES



6^{ème} Rallye Régional CIEUX MONTS DE BLOND 13 et 14 AVRIL 2019

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 14 Février 2019

Ouverture des engagements : 14 Février 2019

Clôture des engagements : 01 Avril 2019

Distribution du carnet d'itinéraire : Samedi 13 Avril 2019 au Camping de Cieux

De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 15h

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 13 Avril 2019 de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Vérifications administratives : le Samedi 13 Avril de 14h00 à 18h00 Lieu : Camping de Cieux

Vérifications techniques : le Samedi 13 Avril de 14h15 à 18h30 Lieu : Camping de Cieux

Heure de mise en place du parc de départ **obligatoire** le : Samedi 13 Avril à partir de 14h30.

Fermeture du Parc de Départ : 19h00 Lieu : Place de la Mairie à Cieux

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : Samedi 13 Avril à 16 h00 Lieu : Mairie de Cieux

Publication des équipages admis au départ le : Samedi 13 Avril à 20h00

Publication des heures et ordres de départ le : Samedi 13 Avril à 20h00 Lieu : Camping de Cieux et
: Place de la Mairie

Briefing pilotes : distribué et émarginé aux vérifications administratives

Départ de la 1^{ère} VHC (1^{ère} **moderne 15mn après la dernière VHC**) : Dimanche 14 Avril à 8h30

Départ de la 2^{ème} section dans l'ordre du classement de l'ES1, pénalités non comprises.

Arrivée de la 1^{ère} voiture VHC au Parc Fermé Final : Dimanche 14 Avril à partir de 15h04

Vérifications finales : dès l'arrivée de l'épreuve au Garage de l'Etang à Cieux.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats provisoires du Rallye : 30mn après l'arrivée du dernier concurrent
: Place de la Mairie à Cieux

Remise des prix : dès la publication des résultats provisoires Place de la Mairie à Cieux.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 6^{ème} Rallye Régional Cieux Monts de Blond compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2019
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2019
- Le Challenge « Les Notes d'Or 2019

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par mail l'accusé de réception d'engagement.

Il n'y aura pas d'heure de convocation aux vérifications. L'horaire sera précisé lors de la prise de votre carnet d'itinéraire.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 6^{ème} Rallye Régional Cieux Monts de Blond doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 1^{er} Avril 2019 à minuit.

3.1.10P. Compte tenu de l'organisation simultanée du 6^{ème} Rallye Régional Cieux Monts de Blond et du 4^{ème} Rallye Régional VHC Cieux Monts de Blond, le nombre maximum des engagés est fixé à 100 véhicules (dont 15 VHC maxi).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 300 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 600 € (x 2)

- Tarifs avec réductions :
 - Equipage avec 1 membre ASA Terre de St Junien 280 €
 - Equipage avec 2 membres ASA Terre de St Junien 270 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance, pendant l'épreuve, sera autorisée uniquement au Parc d'Assistance situé sur le Camping de Cieux.

4.3.2.3 Il est demandé aux concurrents de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 6^{ème} Rallye Régional Cieux Monts de Blond représente un parcours de 99,7 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 Les Lacs 9 kms

ES 2-4 Vaulry 6.5 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 maxi

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 P. L'ordre de départ de la 2^{ème} section se fera dans l'ordre du classement de l'ES 1 « Les Lacs » pénalités non comprises.

7.3.5. Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord. **Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.**

7.3.6. L'heure de pointage correspond au moment exact où l'un des membres de l'équipage présente le carnet de bord au contrôleur

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPE

La Remise des Prix se déroulera le 14 Avril à la Salle des Fêtes de Cieux dès l'affichage des résultats provisoires.

CLASSEMENT	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Prime à la Classe					
1 et 2 partants	135				
3 et 4 partants	200	50			
5 et 6 partants	240	100	50		
7 à 10 partants	250	130	80	50	
Plus de 10 partants	260	150	100	70	50
Supplément Scratch	150	100	50		

Pour la remise des Prix, uniquement les classes suivantes seront regroupées :

- En Gr A : A7S avec A7K
- En Gr R : R1A avec R1B, R2B avec R2C et R2J, R3C avec R3T, R4 avec R5.
-

Les Pilotes Féminines seront récompensées comme une « classe », mais non cumulables avec les prix de classe éventuels (au plus avantageux).

Si le nombre de partants est compris entre : 50 et 65, le montant des primes sera diminué de 25%.

Si le nombre de partants est inférieur à : 50, le montant des primes sera diminué de 50%.

Ces réductions ne s'appliquent qu'aux primes à la classe.

Tous pilotes autorisés au départ bénéficieront d'une réduction de 20€ pour le Rallye Vienne Glane POL des 28 et 29 Septembre 2019.

Un engagement gratuit pour 2020 sera offert :

- au 1^{er} du classement Scratch
- à un concurrent tiré au sort parmi ceux qui ont abandonné.
- à un concurrent classé tiré au sort.

Le tirage au sort aura lieu pendant la Remise des Prix.

Les chèques seront expédiés la semaine suivant le Rallye selon le classement officiel.

Des Coupes ou Trophées seront offerts :

- aux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} du classement Scratch.
- aux 1^{ers} de chaque classe